PHASE D'AJUSTEMENT DU MOIS DE JUILLET :
AFFECTATION DES TZR

Cher-e collègue,

Les commissions d'affectation pour le « troisième mouvement » de juillet viennent de s'achever. A titre officieux nous vous donnons au verso votre affectation.

Le Rectorat a refusé, cette année, de permettre aux TZR nommés en extension d'émettre des préférences. Le **SNES** vous a invité à lui adresser une feuille de préférence (petits remplacements ou à l'année, collège ou lycée, zone géographique). Si ces préférences ont bien été prises en compte par le Rectorat, il était de sa responsabilité d'en organiser la colllecte.

Sur 2 600 TZR, seuls 1 500 obtiennent une affectation. C'est donc un millier de TZR et MA qui vont rester un mois encore dans l'incertitude : auront-ils un poste à l'année, à quel niveau, avec quelles classes, dans quel secteur géographique ou bien devront-ils assurer remplacements de courte ou moyenne durée … Comment préparer sérieusement son année scolaire dans ces conditions ?

Si vous n'avez pas obtenu d'affectation pour l'instant, Vous serez affecté au cours du mois d'août et un groupe de travail bilan aura lieu au rectorat le 30 août (cf. notre site www.creteil.snes.edu pour plus de précisions)

Si vous êtes affecté-e sur plusieurs établissements situés dans différentes communes, cette affectation n'est pas statutaire et nous vous proposons un modèle de lettre à envoyer au Recteur (cf. modèle de courrier joint)

Si vous n'êtes pas satisfait-e de votre affectation de juillet, vous devez écrire rapidement au Rectorat (courrier adressé au Recteur 4, rue Enesco, 94010 Créteil Cedex) et envoyer le double de votre demande au SNES par mail (s3cre@snes.edu), par courrier (SNES Créteil 13 bis, rue Bécarria 75589 Paris Cedex 12) ou par fax (01.44.75.13.93)

Si, malgré votre contestation d'affectation, vous n'avez pas obtenu de modification en août, vous devez :

- vous rendre dans votre établissement ;
- signer votre procès-verbal d'installation (en indiquant bien la date à laquelle vous le signez)
- déposer une lettre de demande de changement d'affectation adressée au Recteur par voie hiérarchique
- envoyer un double par voie directe au Rectorat et au Snes
- **nous rejoindre devant le Rectorat le mercredi 8 septembre à partir de 15 h** : le **SNES** organise un rassemblement où nous exigerons que toutes ces situations soient réexaminées.

Les commissaires paritaires académiques du S.N.E.S.

MERCREDI 8 SEPTEMBRE
A partir de 15 heures :

RASSEMBLEMENT

devant le Rectorat de Créteil
rue Georges Enesco
M° Créteil-L'Échat

de tous les collègues

- *mal nommés (TZR, MA ….)*
- *non nommés (contractuels, vacataires ..)*

des délégations d'établissement *où subsistent des problèmes (postes non pourvus, effectifs trop lourds, demande de création de classe …**)***

Dans les semaines et les mois qui viennent, le **SNES** continuera à agir, tant pour le développement d'un service public d'éducation de qualité, que pour l'amélioration des conditions de travail et la défense des droits de chacun/e. Si le SNES peut **agir avec tous les personnels pour l'avenir de notre métier**, s'il peut intervenir pour faire respecter les droits de chacun/e, c'est grâce à la force que lui donne la confiance de très nombreux collègues lors des élections professionnelles mais aussi aux moyens financiers que seules nous apportent les cotisations des syndiqué-e-s.

ADHERER,
FAIRE ADHERER au SNES,
c'est la voie de l'efficacité pour vous et pour tous.

Les demandes et revendications du SNES

- retour au mouvement national amélioré
- affectation de la majorité des TZR en juillet
- respect de notre statut
- respect des zones d'affectation
- paiement des ISSR pour les affectations postérieures à la rentrée